**Liste des succursales du prêteur en crédit à la consommation**

Veuillez donner un aperçu des succursales étrangères actuelles du prêteur en crédit à la consommation. Cet aperçu doit se limiter aux succursales qui exercent l’activité de prêteur en crédit à la consommation, incluant l’exercice de l’activité d’intermédiaire en crédit à la consommation.

Etablissez cette liste en opérant une distinction entre les succursales situées dans un Etat membre de l’Espace économique européen et celles situées dans un Etat non membre de l’Espace économique européen.

Il y a lieu de noter que l’ouverture, par le prêteur, de nouvelles succursales à l’étranger qui exerceront l’activité de prêteur en crédit à la consommation, incluant l’exercice de l’activité d’intermédiaire en crédit à la consommation, est soumise à l’autorisation préalable de la FSMA.